|  |  |
| --- | --- |
| Lettres contre l’oubli - août 2022 | 2 Actions lettre: **Zimbabwe, bélarus** |

|  |
| --- |
| Trois femmes victimes de torture et d’agression sexuelle |
| Zimbabwe |
| Cecillia Chimbiri, Joanah Mamombe, Netsai Marova |

|  |
| --- |
| Cecillia Chimbiri, Joanah Mamombe et Netsai Marova ont été arrêtées le 13 mai 2020 à un barrage routier érigé par la police à Harare, la capitale du Zimbabwe, parce qu’elles avaient mené une manifestation antigouvernementale pour dénoncer les mesures des autorités lors de la pandémie de COVID-19 et la faim généralisée dans le pays. Le même jour, elles ont été victimes de disparition forcée. Lors de leur enlèvement, elles ont été soumises à des actes de torture. Elles ont notamment subi des agressions sexuelles et leurs vêtements ont été déchirés. Le 15 mai 2020, on les a trouvées abandonnées à Bindura, à environ 87 kilomètres de Harare et elles ont dû être hospitalisées. Quelques jours plus tard, alors qu’elles étaient toujours à l’hôpital, la police a inculpé ces militantes pour «rassemblement avec l'intention de fomenter la violence publique et les troubles à l'ordre public». Des surveillants pénitentiaires et des officiers de police ont été envoyés à l’hôpital afin de les empêcher de communiquer avec des journalistes. Après avoir déclaré qu’elles avaient reconnu certains de leurs agresseurs, les trois femmes ont été arrêtées à nouveau le 10 juin 2020 et accusées d’avoir simulé le calvaire qu’elles avaient décrit. Elles ont été maintenues en détention jusqu’au 26 juin 2020, date à laquelle elles ont été libérées sous caution. Aucune enquête n’a été ouverte pour faire la lumière sur leur disparition et leurs allégations crédibles de torture, y compris d’agressions sexuelles. Leur procès, qui s'est ouvert en janvier 2022, est toujours en cours.Ces trois militantes subissent une persécution sans fin de la part des autorités. Elles font l’objet de huit chefs d’inculpation relatifs à des infractions passibles de peines d’emprisonnement. Leur procès pour «communication de "mensonges"» (en lien avec le fait qu’elles aient dénoncé publiquement leur disparition forcée et les tortures subies, et notamment une agression sexuelle) s’est ouvert en janvier 2022. Le procès de Cecillia et Joanah en lien avec l’accusation de «rassemblement avec l’intention de fomenter la violence publique» relative à la manifestation qu’elles avaient organisée pendant le confinement lié à la pandémie de Covid-19 a débuté le 28 juin.  |

|  |
| --- |
| Propositions et revendications |
| Veuillez **écrire une lettre courtoise** en shona, anglais ou français **au président Mnangagwa** pour lui demander d’abandonner immédiatement et sans condition les accusations retenues contre Cecillia Chimbiri, Joanah Mamombe et Netsai Marova et de mettre fin au harcèlement qu’elles subissent pour avoir exercé pacifiquement leur droit de manifester et pour avoir dénoncé des violences sexuelles subies. |
|  |
| **🡪 Formule d’appel**: Monsieur le Président, |
|  |
| **🡪** Vous trouverez un **modèle de lettre en français** **à la page 3.** |
| **🡪** Un **modèle de lettre en anglais** est à disposition **sur le site web**:  <https://www.amnesty.ch/fr/pays/afrique/zimbabwe/docs/2022/action-lettre-pour-trois-femmes-persecutees>  |
| **🡪** **Action(s) supplémentaire(s)**: Vous pouvez également vous engager **sur les réseaux sociaux**. Voir les informations en ligne (via le lien ci-dessus) |
| **🡪** **Frais d’envoi**:Zimbabwe: CHF 2.30 / Allemagne (Ambassade): CHF 1.80  |
| **🡪 Note sur l’envoi de courrier par poste dans le monde**:….Veuillez vérifier auprès de la Poste Suisse si des lettres sont actuellement envoyées au pays de destination.….Faute de quoi nous vous demandons d'envoyer votre lettre par e-mail, fax ou les réseaux sociaux (si disponibles) ….et/ou de l'envoyer via l'ambassade avec la demande de transmission à la personne désignée. |

|  |  |
| --- | --- |
| Lettre courtoise À | Copie À |
| Président Emmerson MnangagwaPrésident de la République du ZimbabweOffice of the President, Munhumutapa BuildingCorner Samora Machel Avenue and Sam Nujoma StreetPrivate.Bag 7700 CausewayHarare, Zimbabwe E-mail: info@opc.gov.zw Twitter: @edmnangagwa | Ambassade de la République du ZimbabweKommandantenstrasse 80D-10117 BerlinDeutschlandFax: 004930/ 20 45 50 62E-mail: infor@zimembassyberlin.com ; zimberlin@zimfa.gov.zw  |

|  |  |
| --- | --- |
| Lettres contre l’oubli - août 2022 | 2 Actions lettre: **Zimbabwe, bélarus** |

|  |
| --- |
| Peine disproportionnée d’un Jeune adulte à l’issue d’un procès inique |
| Bélarus |
| Vladislav Charkovski (ou Sharkovsky) |

|  |
| --- |
| Le 16 mars 2018, Vladislav Charkovski, alors âgé de 17 ans, a été arrêté dans la rue sans mandat d’arrêt et il a été emmené directement au commissariat de police. Il n’a pas bénéficié des services d’un avocat et sa mère n’a été autorisée à le voir que le lendemain. Vladislav Charkovski a été accusé d’appartenir à un groupe organisé menant des activités illicites. Malgré le manque d’informations concernant la composition de ce groupe et ses activités, il a été condamné le 4 septembre 2018 à 10 ans de prison pour des infractions de faible gravité et sans violence liées aux stupéfiants, à l’issue d’un procès inique. Par la suite, sa peine a été abaissée à huit ans et deux mois.Selon les informations dont dispose Amnesty International, les enfants et les jeunes personnes ont été ciblés de manière disproportionnée dans le cadre de la politique de lutte contre les stupéfiants au Bélarus et on estime que des milliers d’enfants et de jeunes purgent de longues peines de prison pour des infractions de faible gravité et sans violence liées aux stupéfiants. Iels sont victimes de nombreuses violations des droits humains dès leur arrestation, pendant l’enquête et le procès, et une fois condamné∙e∙x∙s. Beaucoup sont détenu∙e∙x∙s dans des conditions qui ne respectent pas le droit international relatif aux droits humains. |

|  |
| --- |
| Propositions et revendications |
| Nous vous demandons d’**écrire une lettre courtoise** en bélarussien, anglais ou français **à la responsable adjointe de l’administration présidentielle de la république du Bélarus** et de lui demander de libérer immédiatement Vladislav Charkovski, d’annuler sa condamnation et de faire en sorte que tous les enfants emprisonné∙e∙x∙s pour des infractions de faible gravité et sans violence liées aux stupéfiants au Bélarus soient libéré∙e∙x∙s.**🡪 Formule d’appel**: Dear Ms Chupris / Madame la responsable adjointe de l’administration présidentielle, |
| Veuillez également écrire une lettre **au procureur général** pour demander la libération immédiate de Vladislav Charkovsky et de tous les jeunes qui ont été emprisonné∙e∙x∙s dans leur enfance uniquement pour l’usage ou la possession personnelle de drogue, ou pour d'autres infractions mineures et non violentes liées à la drogue - en renversant, commutant ou réduisant des condamnations et/ou peines existantes et en effaçant leur casier judiciaire.**🡪 Formule d’appel**: Dear Prosecutor General / Monsieur le Procureur général, |
|  |
| **🡪** Vous trouverez des **modèles de lettre en français** **à la page 4 et 5.** |
| **🡪** Un **modèle de lettre en anglais** est à disposition **sur le site web**:  <https://www.amnesty.ch/fr/pays/europe-asie-centrale/belarus/docs/2022/action-lettre-pour-un-jeune-homme-en-prison>  |
| **🡪** **Action(s) supplémentaire(s)**: Vous pouvez également vous engager **sur les réseaux sociaux**. Voir les informations en ligne (via le lien ci-dessus) |
| **🡪** **Frais d’envoi**:CHF 2.30 (🠖 de préférence envoyer les lettres au Bélarus en lettre recommandée/signature) |
| **🡪 Note sur l’envoi de courrier par poste dans le monde - note importante**:….Veuillez vérifier auprès de la Poste Suisse si des lettres sont actuellement envoyées au pays de destination.….Faute de quoi nous vous demandons d'envoyer votre lettre par e-mail, fax ou les réseaux sociaux (si disponibles) ….et/ou de l'envoyer via l'ambassade avec la demande de transmission à la personne désignée. |

|  |  |
| --- | --- |
| Lettre courtoise À | Copie À |
| Responsable adjointe de l’administration présidentielle, Olga ChuprisKarla Marksa Street, 38, 220016, Minsk, Republic of BelarusE-mail: contact@president.gov.by  | Ambassade de la République du BélarusQuartierweg 6Case postale 1533074 Muri b. BerneFax: 031 952 76 16E-mail: switzerland@mfa.gov.by  |
| Andrei Shved, Prosecutor General of the Republic of BelarusInternatsionalnaya str. 22, 220030, Minsk, Republic of BelarusEmail: info@prokuratura.gov.by Facebook, Instagram and Twitter: @prokuraturaby |

Expéditeur·rice·x:

President Mnangagwa

Office of the President,
Munhumutapa Building

Corner Sam Nujoma and Samora Machel Avenue

P. Bag 7700, Causeway, Harare

ZIMBABWE

 Lieu et date :

Concerne : Cecillia Chimbiri, Joanah Mamombe, Netsai Marova

Monsieur le Président,

Je vous écris car je souhaite vous faire part de ma vive préoccupation au sujet de Cecillia Chimbiri, Joanah Mamombe et Netsai Marova. Ces trois femmes ont été arrêtées le 13 mai 2020, parce qu’elles avaient mené une manifestation pour dénoncer la réaction des autorités face à la pandémie de COVID-19 et la faim généralisée dans le pays. Le même jour, elles ont été victimes de disparition forcée alors qu’elles se trouvaient avec la police. Lors de leur enlèvement, elles ont été soumises à des actes de torture. Elles ont notamment été victimes d’agression sexuelle.

Le 15 mai 2020, on les a trouvées abandonnées à Bindura, et elles ont dû être hospitalisées. Quelques jours plus tard, alors qu’elles étaient toujours à l’hôpital, la police les a inculpé pour «rassemblement avec l'intention de fomenter la violence publique et les troubles à l'ordre public». Des surveillants pénitentiaires et des officiers de police ont été envoyés à l’hôpital afin de les empêcher de communiquer avec des journalistes. Après avoir déclaré qu’elles avaient reconnu certains de leurs agresseurs, les trois femmes ont été arrêtées à nouveau le 10 juin 2020 et accusées d’avoir simulé le calvaire qu’elles avaient décrit. Elles ont été maintenues en détention jusqu’au 26 juin 2020, date à laquelle elles ont été libérées sous caution.

Aucune enquête n’a été ouverte pour faire la lumière sur leur disparition et leurs allégations crédibles de torture, y compris d’agressions sexuelles. Leur procès, qui s'est ouvert en janvier 2022, est toujours en cours.

Ces trois militantes subissent une persécution sans fin de la part des autorités. Elles font l’objet de huit chefs d’inculpation relatifs à des infractions passibles de peines d’emprisonnement.

**À la lumière de ce qui précède, je vous demande d’abandonner immédiatement et sans condition les accusations retenues contre Cecillia, Joanah et Netsai et de mettre fin au harcèlement qu’elles subissent pour avoir exercé pacifiquement leur droit de manifester et pour avoir dénoncé des violences sexuelles.**

Dans cette attente, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l’expression de ma haute considération.

**Copie:**

Ambassade de la République du Zimbabwe, Kommandantenstrasse 80, D-10117 Berlin, Deutschland

Fax: 004930/ 20 45 50 62 / E-mail: infor@zimembassyberlin.com ; zimberlin@zimfa.gov.zw

Expéditeur·rice·x:

Olga Chupris

Responsable adjointe de l’administration présidentielle

Karla Marksa Street 38,

220016

Minsk,

Republic of Belarus

 Lieu et date :

Concerne : Vladislav Charkovski

Madame la responsable adjointe de l’administration présidentielle,

Le 16 mars 2018, Vladislav Charkovski a été arrêté dans la rue sans mandat d’arrêt alors qu’il n’avait que 17 ans. Il a été emmené directement au commissariat de police. Il n’a pas bénéficié des services d’un avocat et sa mère n’a été autorisée à le voir que le lendemain. Vladislav Charkovski a été accusé d’appartenir à un groupe organisé menant des activités illicites. Malgré le manque d’informations concernant la composition de ce groupe et ses activités, le 4 septembre 2018, il a été condamné à 10 ans de prison pour des infractions de faible gravité et sans violence liées aux stupéfiants à l’issue d’un procès inique. Par la suite, sa peine a été ramenée à huit ans et deux mois.

On estime que des milliers d’enfants et de jeunes personnes purgent de longues peines de prison pour des infractions de faible gravité et sans violence liées aux stupéfiants. Ils sont victimes de nombreuses violations des droits humains dès leur arrestation, pendant l’enquête et le procès, mais aussi, une fois la condamnation tombée. Beaucoup sont détenu∙e∙x∙s dans des conditions qui ne respectent pas le droit international relatif aux droits humains.

**Cette situation me préoccupe beaucoup, et je vous demande de libérer immédiatement Vladislav Charkoski, d’annuler sa condamnation. Mais également de faire en sorte que tous les enfants emprisonné∙e∙x∙s pour des infractions de faible gravité et sans violence liées aux stupéfiants au Bélarus soient libéré∙e∙x∙s.**

Dans cette attente, je vous prie de croire, Madame la responsable adjointe de l’administration présidentielle, à l’expression de ma haute considération.

**Copie:**

Ambassade de la République du Bélarus, Quartierweg 6, Case postale 153,3074 Muri b. Berne

Fax: 031 952 76 16 / E-mail: switzerland@mfa.gov.by

Expéditeur·rice·x:

Andrei Shved

Prosecutor General of the Republic of Belarus

Internatsionalnaya str. 22

220030, Minsk

Republic of Belarus

 Lieu et date :

Concerne : Vladislav Charkovski

Monsieur le Procureur général,

Le 16 mars 2018, Vladislav Charkovski, alors âgé de 17 ans, a été arrêté dans la rue sans mandat d’arrêt et il a été emmené directement au commissariat de police. Il n’a pas bénéficié des services d’un avocat et sa mère n’a été autorisée à le voir que le lendemain. Vladislav Charkovski a été accusé d’appartenir à un groupe organisé menant des activités illicites. Malgré le manque d’informations concernant la composition de ce groupe et ses activités, le 4 septembre 2018, il a été condamné à 10 ans d’emprisonnement pour des infractions de faible gravité et sans violence liées aux stupéfiants à l’issue d’un procès inique. Par la suite, sa peine a été ramenée à huit ans et deux mois d’emprisonnement.

On estime que des milliers d’enfants et de jeunes personnes servent de longues peines de prison pour des infractions de faible gravité et sans violence liées aux stupéfiants. Ils sont victimes de nombreuses violations des droits humains dès leur arrestation, pendant l’enquête et le procès, et une fois condamnés. Beaucoup sont détenus dans des conditions qui ne respectent pas le droit international relatif aux droits humains.

**Cette situation me préoccupe beaucoup, et je demande la libération immédiate de Vladislav Sharkovsky et de tous les jeunes qui ont été emprisonnés dans leur enfance uniquement pour leur usage ou possession de drogue à usage personnel ou pour d'autres infractions mineures et non violentes liées à la drogue - en renversant, commutation ou réduction des condamnations et/ou peines existantes et en effaçant leur casier judiciaire.**

Dans cette attente, je vous prie de croire, Monsieur le Procureur général, à l’expression de ma haute considération.

**Copie:**

Ambassade de la République du Bélarus, Quartierweg 6, Case postale 153,3074 Muri b. Berne

Fax: 031 952 76 16 / E-mail: switzerland@mfa.gov.by